

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Montpellier, jeudi 12 décembre 2024

Lancement du « Parcours Bâtiments Publics » dans l’Hérault

Signature d’un partenariat stratégique entre l’AREC Occitanie et Hérault Énergie pour faciliter et accélérer la transition énergétique des petites communes

À l’occasion d’Energaiä, le forum européen des énergies renouvelables, qui se tient actuellement à Montpellier, Christian Assaf, Président de l’AREC, l’Agence Régionale de l’Énergie et du Climat, et Audrey Imbert, Présidente d’Hérault Énergies, ont signé ce jeudi 12 décembre, un partenariat pour déployer le dispositif « Parcours Bâtiments Publics » dans l’Hérault. Cette signature constitue une étape importante pour accélérer et faciliter la rénovation énergétique du patrimoine bâti des petites communes de moins de 5 000 habitants du département.

Le « Parcours Bâtiments Publics », porté par la Région Occitanie dans le cadre de sa stratégie Région à Énergie Positive (REPOS), constitue **une solution clé pour accompagner les communes disposant de ressources humaines et financières limitées dans leur transition énergétique**. Intégré à son Plan Habitat Durable, lancé en décembre 2023, **ce dispositif ambitieux cible en priorité les communes de moins de 5 000 habitants**, tout en tenant compte des spécificités, contraintes et enjeux propres à chaque département.

En 2022, la Région Occitanie a confié à l’AREC la mission de co-construire ce parcours d’accompagnement destiné à permettre aux collectivités de réaliser des économies d’énergie sur leur patrimoine bâti.

La phase d’expérimentation de ce dispositif a été officiellement lancée lors de l’édition 2023 d’Energaiä, avec une signature réunissant les partenaires : Région, ADEME, Banque des Territoires, Agence France Locale, SDE et AREC. **Aujourd’hui, le « Parcours Bâtiments Publics » franchit une nouvelle étape et entre dans sa phase de déploiement.**

Avec ce partenariat, l’AREC et Hérault Énergie renforcent leur rôle d’acteurs de proximité pour aider les petites communes à passer à l’acte. Un enjeu de taille, **l’Hérault compte 342 communes, dont 294 de moins de 5 000 habitants** directement concernés par ce dispositif.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR LES COMMUNES

Ce parcours d’accompagnement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics des petites collectivités repose sur quatre grands principes :

- **Un interlocuteur unique de proximité** chargé d’apporter un premier niveau de conseil,
- **Un accompagnement à la carte** en fonction de la maturité du ou des projets et des besoins identifiés,
- **Une prise en charge des coûts d’accompagnement**, en visant un reste à charge minimal pour la commune sur la base des missions d’accompagnement présélectionnées,
- **Une mobilisation des solutions de financement de travaux**, en visant l’optimum entre la performance énergétique du projet et le reste à charge pour la commune.

Contacts presse AREC Occitanie :

Karine IATTONI : karine.iattoni@arec-occitanie.fr - 06 85 34 25 10

Anne KASSUBECK : annekassubeck@gmail.com - 06 86 99 53 26



UN OBJECTIF AMBITIEUX

Ce partenariat vise à accompagner 40 % des communes de moins de 5 000 habitants de la région par au moins un audit, soit un total de 1 788 audits, et la rénovation de 358 bâtiments publics.

Ces rénovations viseront une réduction moyenne de 40 % des consommations énergétiques par rapport à la situation initiale, répondant ainsi aux enjeux environnementaux et économiques actuels.

« Les besoins d'accompagnement des petites communes d'Occitanie dans leurs projets de rénovation énergétique se confirment chaque jour. Les compétences, les acteurs de référence et les solutions de financement existent déjà. En tant qu'opérateur régional du dispositif, l'AREC s'attache – en lien étroit avec les Syndicats d'énergie d'Occitanie – à structurer une offre de service permettant d'accompagner efficacement les projets et de réduire au maximum le reste à charge pour les communes. L'objectif est ainsi d'accompagner la rénovation globale et performante de 350 bâtiments publics sur tout le territoire régional d'ici 2027. » déclare **Christian Assaf, Président de l'AREC Occitanie.**

Pour Audrey Imbert, Présidente d'Hérault Énergies : *« Les Conseillers en Énergies issus d'Hérault Énergies ou de structures partenaires sont formés et outillés pour accompagner et assister techniquement toutes les collectivités du département de l'Hérault. Ainsi toutes les collectivités (de toutes tailles) du département obtiennent la même qualité de conseil, et les dossiers peuvent être relayés si besoin par le syndicat. Ce parcours rénovation énergétique des bâtiments est un des outils proposés aux communes par Hérault Énergies et l'AREC ».*

À propos de l'AREC :

L'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) fabrique des solutions pour encourager le passage à l'acte des territoires et des entreprises d'Occitanie et ainsi devenir la 1^{ère} Région à énergie positive d'Europe en 2050. Outil de la Région Occitanie, l'agence agit comme un tiers de confiance au service de l'intérêt général. Sa valeur ajoutée se situe dans son accompagnement unique sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique : de l'amont jusqu'à la réalisation et le financement des projets.

www.arec-occitanie.fr

À propos d'Hérault Énergies :

Créé en 1990 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux électriques en Hérault, le syndicat Hérault Énergies a depuis élargi son champ d'action.

Hérault Énergies aménage, accompagne le quotidien des héraultais grâce à son expertise technique élevée. Son action structure durablement le paysage énergétique héraultais tout en accompagnant le quotidien de ses habitants. Dans chacune de ses missions, il recherche : L'efficacité (diagnostic des réseaux) et l'assurance d'un environnement durable (économies d'énergies, maîtrise de l'énergie). Le syndicat agit pour le compte de ses adhérents, les communes et intercommunalités. Il conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières.

www.herault-energies.fr

Contacts presse AREC Occitanie :

Karine IATTONI : karine.iattoni@arec-occitanie.fr - 06 85 34 25 10

Anne KASSUBECK : annekassubeck@gmail.com - 06 86 99 53 26